Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_17-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (à partir de 20h45), Zoé HERITAGE, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Christophe LEDUC, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Joseph THÉBAULT, Frédéric DESSAUGE à Jean-Luc BOURGOGNON, Christine FAUCHOUX à Fabrice DALINO.

Excusée : Véronique MARIE.

La séance est ouverte à 20h30
Brigitte BERRÉE est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 28
Pouvoirs : 3
Votants : 31
Quorum : 17

FINANCES - APPROBATION D'UNE MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS ENTRE MONTFORT COMMUNAUTE ET SES COMMUNES MEMBRES

N° Délibération CC/2026/17

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du Pacte financier et fiscal de solidarité validé par les conseils municipaux des 8 communes et par le conseil communautaire de Montfort Communauté en mars 2022, était établi que le portage par Montfort Communauté de projets structurants et d'une politique de fonds de concours communautaires serait mis en cohérence avec la répartition des ressources issues de la contractualisation : *« Il est proposé que la politique de fonds de concours communautaires en direction des communes soit étudiée, en fonction des besoins des communes, dans un cadre global tenant compte des ressources issues de la contractualisation (environ 2,5 M€ envisagés) et des projets structurants portés par Montfort Communauté sur la durée du mandat. »*

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_17-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

La délibération du 23 juin 2022, prévoit que *« ce règlement pourra être modifié à l'issue des contractualisations afin de définir un dispositif de fonds de concours cohérent avec le fléchage des ressources issues des contractualisations avec les partenaires de Montfort Communauté. ».*

Par délibération du 19/12/2024, le règlement a fait l'objet d'une modification afin d'ajouter la salle de sport de Bédée dans la partie fonds de concours « plan sport communautaire ».

Dans l'attente du nouveau pacte financier et fiscal pour le mandat 2026-2032, il est proposé d'apporter une nouvelle modification au règlement des fonds de concours afin d'intégrer les nouveaux projets communaux dans la partie fonds de concours « plan sport communautaire ».

Il est ainsi proposé d'ajouter un fonds de concours de 200 000,00 € par commune de plus de 1000 habitants pour soutenir les communes dans la création d'équipements sportifs.

Le projet de règlement de fonds de concours proposé est annexé à la présente délibération.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu la délibération n°CC/2022/19 du conseil communautaire du 24 mars 2022 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité entre Montfort Communauté et ses communes membres,
Vu la délibération n°CC/2022/69 du conseil communautaire du 23 juin 2022 approuvant le règlement de fonds de concours 2022-2026 entre Montfort Communauté et ses communes membres,
Vu la délibération n°CC/2024/167 du conseil communautaire du 19 décembre 2024 approuvant la modification du règlement de fonds de concours 2022-2026 entre Montfort Communauté et ses communes membres,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte la modification du règlement de fonds de concours ci-joint annexé.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTNS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE